



michelcordier36@gmail.com

## Contribution de Michel CORDIER

### Considérations diverses sur le football et les lieux dans lesquels il se joue

*Ancien joueur et dirigeant du FCN, ancien adjoint aux sports d'Alain Chenard et de Jean-Marc Ayrault, Michel Cordier livre ici un point de vue sur les débats ouverts par le projet de nouveau stade pour le FCN.*

Le football suscite toujours des passions, joyeuses ou tristes, et les lieux dans lesquels il se pratique au plus haut niveau sont devenus des enjeux urbains pour les métropoles.

Nantes n'échappe pas à la règle. Le stade Louis Fonteneau, plus connu comme stade de la Beaujoire, fait aujourd'hui l'actualité, non pas sur le plan sportif mais sur celui de l'aménagement urbain.

Le football professionnel contemporain est désormais une affaire strictement privée dans laquelle apparaissent toutes sortes d'investisseurs. Ils s'intéressent d'abord au spectacle sportif et aux bénéfices qu'il peut générer plus qu'à l'ancienne et glorieuse incertitude du sport.

A Nantes, le Président du FCN veut, depuis longtemps, un stade neuf pour son club et de son côté la métropole indique qu'elle ne veut pas mettre d'argent public dans le "foot-business". Dont acte. Chacun est dans son rôle : le Président du FCN comme propriétaire d'un club dans lequel il a beaucoup investi, contribuant ainsi à sa pérennisation dans un contexte parfois difficile et la métropole comme soucieuse de l'intérêt public.

Pour trancher ce nœud, le projet Yellopark a surgi, porté par le Président du FCN et par un jeune promoteur immobilier nantais ambitieux. Associés, ils ont proposé un montage combinant un nouveau quartier de 1 500 logements (2 000 dans un premier temps avec une Tour de 120 m de haut), la démolition du stade actuel Louis Fonteneau et la construction d'un nouveau stade. Pour cela, il leur fallait acquérir les 23 ha (espace public) du site : stade actuel, parkings et espaces verts.

Cette démarche privée pouvait paraître séduisante puisqu'elle permettait à la métropole de ne pas mettre un sou d'argent public dans le projet tout en favorisant la construction d'un nouveau stade répondant aux canons du football-spectacle contemporain. La partie immobilière devait financer le stade. La métropole a d'abord accepté cette proposition en y mettant quelques conditions.

Le projet s'est cependant vite heurté à la fois aux riverains et à une partie des supporters. Une concertation avec le public a été organisée, dans laquelle la métropole a été à la fois dedans et dehors, ce qui n'a pas clarifié les rôles. Cela lui a d'ailleurs valu le qualificatif de "maître d'ouvrage caché" attribué par la CNDP (Commission nationale du débat public) saisie pour l'occasion.

Comme il est toujours plus facile de se mobiliser contre que pour, les opposants ont occupé la scène en valorisant l'idée d'une rénovation du stade actuel pour des raisons à la fois économiques et écologiques. La jurisprudence Notre Dame des Landes... Dans le même temps, à un peu plus d'un an des élections municipales, les jeux d'acteurs politiques ont aussi complexifié la donne.

Suite à cette concertation, la Tour de 120 m a disparu du projet, puis... tous les logements. Ne reste plus aujourd'hui que le projet de nouveau stade que le Président du FCN dit désormais pouvoir financer seul, compte tenu de l'augmentation des droits télévision sur le foot professionnel (le FCN a perçu, pour la saison 2017/2018, 24 Millions €, cette somme pourrait tripler à partir de 2020 puisque les droits télé atteindront globalement 1,1 Milliard €).

La métropole a donc acté à la fois l'abandon du projet immobilier compte tenu de l'opposition des riverains et le refus de démolir le stade actuel, considéré comme l'un des plus beaux en France et auquel le public est attaché. Mais elle garde cependant l'idée d'un nouveau stade en proposant de vendre au Président du FCN, non plus 23 ha mais seulement 9 pour construire son nouvel équipement.

Au final, il y aura donc... deux stades. Le premier sera intégralement privé, propriété du FCN, le second sera public et fera l'objet d'une adaptation de ses usages. L'entretien de ce dernier, dont elle était censée se débarrasser, restera une charge pour la métropole.

Deux stades de 40 000 places l'un à côté de l'autre. Est-ce envisageable pour une métropole, certes attractive et en développement, mais ne disposant pas comme Bordeaux par exemple d'une équipe de Rugby évoluant dans le Top 14 susceptible d'investir un second stade ? Précisons d'ailleurs qu'à Bordeaux les deux stades sont distants de 10 kilomètres. En ce qui concerne le Handball, il a certes conquis ses lettres de noblesse à Nantes depuis quelques années mais... se joue en salle et avec des jauges de spectateurs beaucoup plus modestes que celles du football.

Que manque-t-il au stade actuel pour jouer dans la cour des grands stades européens : des loges, des places VIP et super VIP, des équipements annexes de type restaurants, clubs de forme, boutiques... ? Toutes choses qui intéressent peu le supporter classique mais qui sont destinées à générer du chiffre d'affaires, au risque d'augmenter à terme le prix des places.

Le principe selon lequel les acteurs du football doivent payer le théâtre dans lequel ils opèrent me paraît sain. Dès lors, la métropole pourrait envisager d'autres solutions que celles qui aboutissent à faire cohabiter côte à côte stade privé et stade public. A moins qu'il ne s'agisse d'un clin d'œil au principe de dualité scolaire, marque des territoires de l'ouest ☺.

Ajoutons aussi que la construction d'un stade privé neuf de 40 000 places nécessite des garanties financières solides pour éviter qu'en cas d'aléas divers (économiques ou sportifs) la métropole se retrouve avec un stade à moitié terminé si une faillite ou une vente du club intervenait.

D'autres solutions sont envisageables :

- La rénovation de l'actuel stade de la Beaujoire par la métropole mais avec une augmentation conséquente du loyer demandé au FCN. Cette question du loyer suscite des controverses juridiques mais mérite d'être étudiée en profondeur
- La vente pure et simple du stade au FCN, à charge pour ce dernier d'y réaliser les investissements qu'il souhaite. Mais le FCN est-il acheteur ?

Rien n'est simple...

La réalisation d'un stade neuf privé entrainera-t-elle quand même à terme une démolition du stade public ancien si l'on ne trouve pas de solution de reconversion satisfaisante ?

Les élus métropolitains ont voté une délibération, lors de leur Conseil du 7 décembre, approuvant le "principe" d'une vente au FCN du terrain nécessaire. Cette vente devra être confirmée par une autre délibération dès lors que les Domaines auront fixé le prix.

Dès lors, la notion d'approbation de "principe" est sujette à interprétation. Chacun sait bien qu'un match n'est jamais joué avant le coup de sifflet final de l'arbitre...